

AVIS PUBLIC

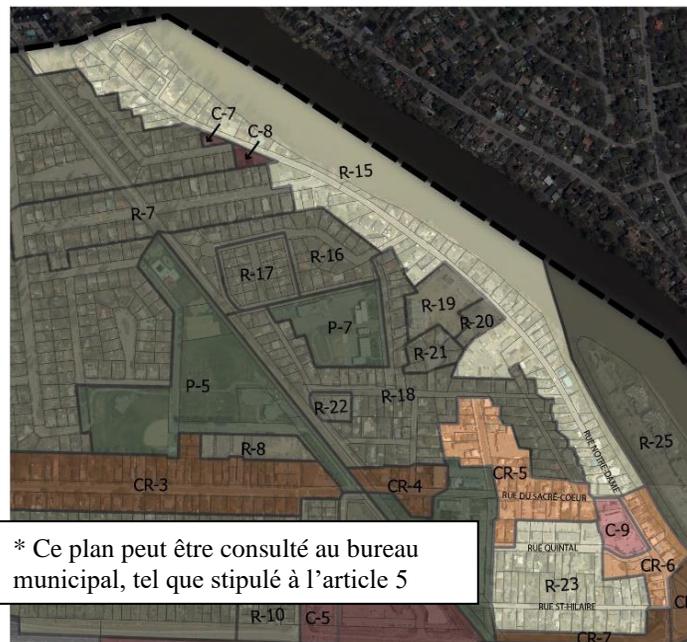
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de règlement no 01-384-20-12 amendant le règlement de zonage no 05-384-15

AVIS PUBLIC est par la présente donné que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 21 janvier 2020 le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 01-384-20-12 amendant le règlement de zonage numéro 05-384-15.
2. Ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage « commerce d'intérieur à caractère récréatif (salle de quilles, salle de danse, gymnase de conditionnement physique et salle d'exercice exclusivement) (262) » à la grille des spécifications de la zone C-9.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le jeudi 30 janvier 2020, à 18h00, à la salle du conseil municipal, située au 84, rue du Sacré-Cœur quant à l'objet et aux conséquences de l'adoption de ce projet. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer.
4. Le projet concerne la zone C-9

Zone C-9



5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 84 rue du Sacré-Cœur, aux heures habituelles d'ouverture.
6. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Charlemagne
ce 22 janvier 2020

Philippe Lapointe
Directeur général et greffier